

**Agent non-titulaire : contractuel, MA, vacataire  
être informé, conseillé, accompagné, défendu ?**

**C'est avec le SNES et la FSU !**

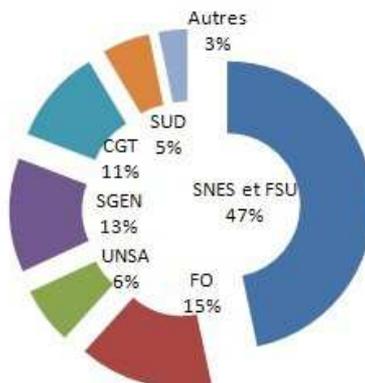
### Le 13 février : concrétiser les avancées du 6 !

L'action que nous avons entreprise le 6 février est porteuse d'avancées sur plusieurs niveaux : création de groupe de travail pour faire un bilan des ayants droit aux concours réservés et analyser les dossiers problématiques, demande d'une formation des ANT sur la constitution des dossiers RAEP, entamer dès aujourd'hui une réflexion sur les grilles indiciaires des agents non titulaires.

Nous sommes tous réunis ce 13 février pour concrétiser ces avancées mises en discussion la semaine précédente.

### Qui sommes-nous ?

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNASUB) sont les syndicats majoritaires que la profession a choisis. A titre d'exemple, les syndicats de la FSU ont recueilli 46.4 % des voix des agents non-titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation lors des dernières élections professionnelles d'octobre 2011. Aussi, ce sont les élus des syndicats de la FSU, détenteurs de 3 des 4 sièges à la CCP, qui suivent nos dossiers personnels et sont nos porte-parole auprès de l'administration.



Résultats des élections d'octobre 2011  
A la CCP des ANT d'enseignement, d'éducation et d'orientation

### Que demandons-nous ?

Nous oeuvrons pour améliorer concrètement et quotidiennement la situation des agents non-titulaires (recrutement, type de contrat, affectation, rémunérations, droits, titularisation) par la mobilisation, la présence sur le terrain dans chaque établissement ou CIO, la négociation avec l'administration, l'action juridique le cas échéant.

Sans démagogie et sans simplisme, nous construisons la lutte avec des objectifs crédibles et accessibles :

- ➔ **Un plan de titularisation** accessible à tous, avec dans l'immédiat, un accès assoupli aux concours réservés et pas de numerus clausus à l'examen professionnel, l'ouverture au recrutement réservé dans toutes les disciplines.
- ➔ **Une amélioration des grilles** de rémunération des CDD et CDI, des conditions de travail.
- ➔ **Une gestion transparente** et efficace de tous les ANT.
- ➔ **Une information personnelle** de chacun quant à ses droits au regard des dispositifs de la loi du 12 mars (CDIisation, concours réservé, RAEP).

## Contrat ou statut, quels enjeux ?

Le statut de la fonction publique est protecteur (garanti d'emploi, carrière). Nous le défendons. Il est appuyé sur le recrutement par concours : Lutter contre la précarité, c'est obtenir un plan de titularisation accessible à tous, selon des modalités différenciées, en fonction de l'expérience acquise (concours interne, concours réservé, reconnaissance des acquis de l'expérience...). A l'inverse, la tentation est forte chez les décideurs de limiter l'emploi statutaire et d'avoir davantage recours au contrat. L'emploi contractuel touche aujourd'hui 16 % des fonctionnaires. Obtenir un contrat à durée indéterminée, sans concours et sans mobilité, ne présente aucune garantie d'emploi.

## Recevoir nos informations

Les syndicats de la FSU respectent la loi Informatiques et Liberté, les préconisations de la CNIL. Aussi, nous ne constituons pas de façon illégale de fichiers informatiques contenant des informations personnelles concernant les agents, comme leur adresse mail professionnelle. Aussi, vous ne recevrez jamais aucun mail de démarchage non désiré de notre part : nous ne pratiquons pas les SPAM syndicaux !

Pour avoir accès à nos informations, vous pouvez consulter notre site public [www.aix.snes.edu](http://www.aix.snes.edu), demander à recevoir nos courriers électroniques en remplissant le coupon ci-dessous ou encore vous syndiquer (110 € pour un contractuel, soit 36 € après la déduction d'impôt sur le revenu).

**Participer au stage FSU le 12 mars 2013 :**  
**La précarité dans la fonction publique**  
**Bourse du Travail : 23 Bd Charles Nédelec - 13003 Marseille**

Avec la **participation d'Anne FERAY**, responsable nationale de la FSU en charge des questions de la précarité, qui a participé aux négociations de la loi de mars 2012.

Lors de cette journée, nous dresserons un état des lieux des différents visages de la précarité dans les divers secteurs de la fonction publique qu'elle soit territoriale ou d'Etat.

Après avoir évoqué les conséquences de la loi de mars 2012 et autres dispositions législatives, nous nous attacherons à la lutte contre la précarité ou quelle action syndicale pour passer d'actions individuelles à une riposte collective. Pour vous inscrire, écrire à [fsu13@orange.fr](mailto:fsu13@orange.fr)

✂-----  
Inscription au stage FSU le 12 mars 2013 :

**La précarité dans la fonction publique**

Bulletin à retourner à la FSU 13 : Bourse du Travail - 23 Bd Charles Nédelec - 13003 Marseille

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Catégorie : \_\_\_\_\_ Discipline : \_\_\_\_\_

Dernière affectation : \_\_\_\_\_

Autorisant CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 Avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :